

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230928-20230928DEL3016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 09/10/2023

Le Président Etienne DHUIQO



Communauté de Communes de la Brie Champenoise



RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets

TABLE DES MATIÈRES

1 : Organisation	p 3
1.1 : Organisation de la CCBC	p 3
1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets	p 3
1.3 : Adhésion au SYVALOM	p 4
1.4 : Le groupement de commandes	p 4
2 : Définition des différentes catégories de déchets	p 5
2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	p 5
2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	p 5
2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magazines (JMR)	p 5
2.4 : Les autres types de déchets	p 6
3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets	p 7
3.1 : Le marché de collecte et traitement des déchets	p 7
3.2 : La collecte des DMR et tri sélectif en porte à porte	p 7
3.3 : La collecte en Point d'Apport Volontaire	p 11
3.4 : Les modifications de l'année 2022	p 12
4 : Circuit des déchets	p 14
5 : Composition type d'une poubelle	p 19
5.1 : Schéma type d'une poubelle marnaise	p 19
5.2 : Schéma type d'une poubelle de la CC de la Brie Champenoise	p 19
5.3 : Les caractérisations et refus de tri	p 20
6 : Gestion de la déchetterie	p 23
6.1 : Accessibilité et fréquentation	p 23
6.2 : Types de déchets collectés	p 25
6.3 : Entreprises, Eco-organisme et partenaires de collecte	p 25
6.4 : Les différentes filières de collecte des déchets	p 27
7 : Communication et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	p 28
7.1 : Les moyens d'information	p 28
7.2 : Les actions pour l'année 2022	p 28
7.3 : Les projets pour l'année 2023	p 30
8 : Bilan	p 31
8.1 : Les tonnages collectés	p 31
8.2 : Bilan financier	p 32

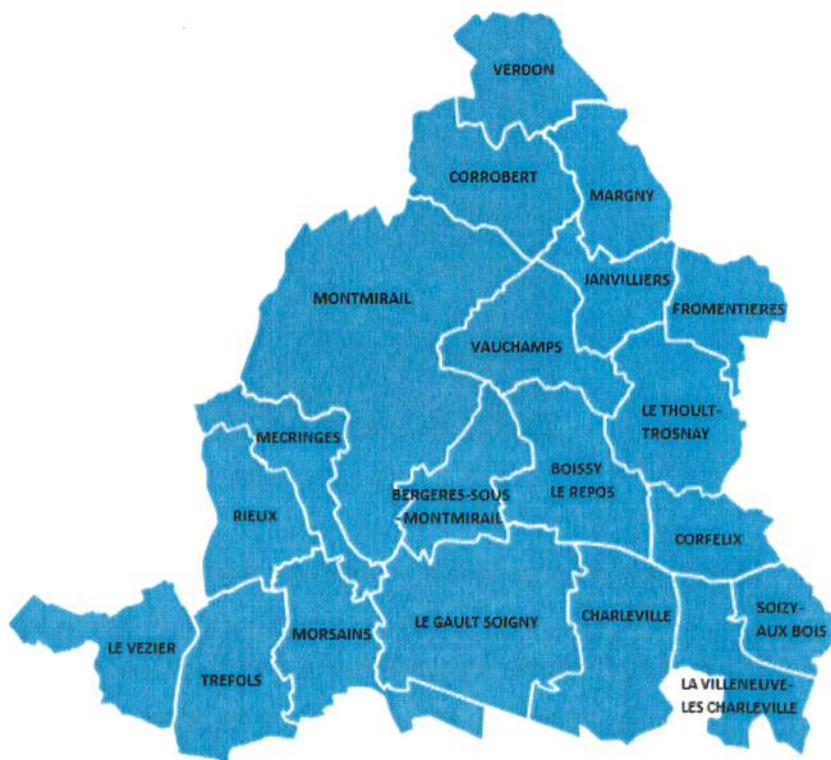
1 : Organisation

1.1 : La CC de la Brie Champenoise

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 20 communes pour une population totale de 7 717 personnes au 1er janvier 2022.

Les communes sont les suivantes :

Bergères sous Montmirail : 137 habitants
Boissy le Repos : 227 habitants
Charleville : 258 habitants
Corfélix : 113 habitants
Corrobert : 217 habitants
Fromentières : 387 habitants
Janvilliers : 175 habitants
La Villeneuve les Charleville : 122 habitants
Le Gault-Soigny : 527 habitants
Le Thout-Trosnay : 107 habitants
Le Vézier : 193 habitants
Margny : 130 habitants
Mécringes : 210 habitants
Montmirail : 3 620 habitants
Morsains : 139 habitants
Rieux : 200 habitants
Soizy aux Bois : 190 habitants
Tréfols : 180 habitants
Vauchamps : 377 habitants
Verdon : 208 habitants



1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE, 1er vice-président délégué à l'environnement, est en charge du service public prévention et gestion des déchets.

Mme Sandra GENDRE, gestionnaire du service Environnement exerçant les fonctions d'ambassadrice du tri est en poste depuis le 11 janvier 2021. Ses fonctions sont :

- *Accueil et prise en compte des réclamations et remarques des usagers
- *Sensibilisation au devenir des déchets, à leur tri, leur recyclage, pour tout public
- *Suivi des différentes collectes de déchets
- *Surveillance de la qualité du tri
- *Suivi de la législation sur les déchets et leur élimination

L'ambassadrice du tri est joignable soit par courrier, par email, ou téléphone aux coordonnées suivantes : CCBC - 4 rue des Fossés - 51210 MONTMIRAIL

1.3 : Adhésion au SYVALOM

Depuis 2006, la CCBC adhère au Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne. Ce syndicat a la compétence du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour tout le département.

Il est constitué de 12 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents soit 350 365 habitants (7 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 1 Communauté Urbaine, 1 Syndicat de collecte et le Conseil Départemental). Il traite les déchets de ses adhérents sur le site de valorisation de La Veuve (51).



Pôle multi-filières - centre de valorisation - La Veuve

Le SYVALOM gère pour le compte de ses adhérents :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés non recyclables via ses unités de valorisation énergétique et de valorisation agronomique (mission historique)
- le tri et la valorisation des déchets recyclables via le centre de tri.

Depuis 2007, le syndicat gère également pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : ADELPHE (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchets d'ameublement).

Chaque année, le SYVALOM élabore un rapport annuel de gestion des déchets ménagers. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité, dispose de tous les éléments utiles pour faire évoluer et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son territoire.

1.4 : Le groupement de commande

La CCBC a renouvelé en 2022, la convention de groupement de commandes mise en place en 2012 avec les EPCI voisins et qui depuis 2017 regroupe la CCSSOM et la CCBC.

Ce groupement offre la possibilité de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail et d'information.

2 : Définition des différentes catégories de déchets

2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages : déchets provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, balayures et résidus divers. Ces déchets concernent :

- les immeubles d'habitat collectif
- les maisons particulières
- les mobiles-homes et caravanes installées à demeure
- les aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage, des fêtes foraines, des petits cirques....

2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Ils sont issus d'autres activités que l'activité domestique des ménages mais étant de même nature et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Ces déchets concernent :

- les établissements artisanaux et commerciaux, bureaux administratifs, parcs résidentiels privés et assimilés.
- les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges, lycées, hôpitaux et hospices, cimetières, point éco-propreté et tout autre bâtiment public.

Ces déchets sont déposés dans les mêmes conditions et types de bacs que les déchets ménagers. Ils sont limités à 660 litres par ramassage et par établissement.

2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magazines (JRM)

Il s'agit des déchets suivants :

- emballages en aluminium, en acier
- flaconnages en plastique (PET et PEHD)
- briques alimentaires (tétra brick)
- cartonnettes et petits cartons d'emballage
- papiers, journaux, revues, magazines (même sous cellophane)

Au 1er janvier 2023, la totalité des EPCI de la Marne et la CCBC passeront aux Extensions de Consignes de Tri, c'est-à-dire que tous les emballages en plastique pourront être déposés dans le sac jaune, en plus de ceux en papier, carton et métal habituellement déposés.

Cette simplification des consignes de tri devrait permettre une augmentation des volumes d'Emballages Ménagers recyclables collectés et à terme faire baisser les volumes d'Ordures Ménagères Résiduelles incinérés.

2.4 : Les autres types de déchets

Sont collectés à la déchetterie de Montmirail :

- les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans, TV, ordinateur, petit électroménager...
- les lampes usagées recyclables (néons, lampes fluo-compactes, lampes sodium haute et basse pression, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de mercure, lampes à led...). Les ampoules à filament, ampoules halogène non recyclées sont à jeter aux ordures ménagères résiduelles.
- les déchets dangereux spécifiques (DDS) tel que : colle, peinture, vernis, solvants...
- les huiles minérales et huiles alimentaires
- les piles et petites batteries
- le mobilier usagé (armoire, table, chaises, matelas, canapé...)
- les déchets organiques : végétaux, tonte, feuilles mortes, taille de haie...
- les encombrants et gros objets
- les matériaux issus de la démolition : terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie... et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- les métaux et ferrailles
- les Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage (PRAC) : couettes et oreillers en fin de vie.

Sont collectés à l'accueil des bureaux de la CCBC :

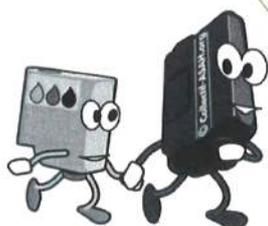
- Les Déchets de Soins à Risque Infectieux (DASRI) : aiguilles, seringues, cathéters, tubes de prélèvement, bandelettes, lancettes. Ils doivent être présentés dans des contenants spécifiques appropriés et déposés à votre pharmacie ou aux bureaux de la CCBC. SITA DECRA assure le regroupement et la collecte des DASRI.

- Depuis septembre 2021, un bac de collecte des cartouches à encre et toners d'imprimante est à la disposition des habitants de l'intercommunalité. La collecte gratuite et le traitement sont assurés par la société LVL. Celle-ci reverse à la CCBC 1 euro pour 10 cartouches ou toners réemployés.

Dans ce carton, nous aurons une seconde vie.

En bon état nous serons remplies et utilisées comme cartouches génériques

En mauvais état nous serons recyclés.



3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets (ménagers, assimilés et recyclables)

3.1 : Le marchés de collecte et de traitement des déchets :

Le marché de collecte en cours, a été conclu pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 et est divisé en 6 lots.

Lot 1 : Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ RV NORD EST

Lot 2 : Collectes et transports des OMR et du tri sélectif : ECT COLLECTE

Lot 3 : Collecte, transport et traitement des verres en apport volontaire : Société MINERIS

Lot 4 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papier et JRM : ESAT de Sézanne

Lot 5 : Gestion des déchetteries et mise à disposition de contenants (déchets verts, déchets inertes, encombrants, métaux, gravats et tout-venant) : SUEZ RV NORD EST

Lot 6 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS : COVED

3.2 : La collecte des ordures ménagères et tri sélectif en porte à porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs à ordures mis à disposition gratuitement par la CCBC. Le remplacement est gratuit sur simple demande en cas de vol, détérioration et sous ou sur dimensionnement du bac.

Le nombre de bac est limité à 1 par maison individuelle avec une contenance adaptée au nombre de personnes au foyer :

De 1 à 4 personnes : attribution d'un bac de 120 litres

À partir de la 5eme personne : attribution d'un bac de 240 litres

Le nombre de bacs et les volumes sont adaptés au nombre de résidents pour les immeubles collectifs.

Les entreprises, les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges et lycées, les hôpitaux et maisons de retraite ont à leur disposition des bacs à ordures d'une contenance maxi de 660 litres.

La collecte des déchets recyclables (tri sélectif) s'effectue en sacs translucides jaunes d'une contenance de 50 litres. Certains commerces, établissements publics et établissements scolaires sont équipés de bacs à couvercle jaune d'une contenance maximale de 240 litres.

La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies et au siège de la CCBC.

La collecte des OMR et du tri sélectif est assurée depuis le 1er octobre 2012 par la société ECT COLLECTE.

Au 3eme trimestre 2022, la société ECT Collecte a été reprise par la société SEPUR.

a) Circuits et fréquences de collecte

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers.

* La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires et 4 circuits les semaines impaires qui permettent de collecter les déchets sur l'ensemble du territoire.



Communauté de Communes des Coteaux Sézannais et de la Brie Champenoise

PLANNING 2022 - SEMAINE IMPAIRE



Circuit 1					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Flux collecté	1 Chauffeur + 1 Equipier				
Equipage	BOM 26T BI				
Type de ROM					
Communes collectées	SEZANNE	NEUVY	VILLIERS-AUX-CORNELLES	LA FORESTIERE	MONTMIRAIL
		REVEILLON	ESCLAVOLLES	NESLE-LA-REPOST	MCCRINGES
		LE VEZIER	POTANGIS	LES-ESSARTS-LE-VICOMTE	MONTMIRAIL
		TREFOLS	MONTGENOST	BOUCHY-SAINT-GENET	MCCRINGES
		MORSAINS	CHANTEMERLE	SAINTE BON	MONTMIRAIL
		JOSSELLE	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	COURGIVAUX	
		VILLENEUVE-LA-LONNE	BAGNEUX	ESCARDES	
		BIEUX		CHATILLON-SUR-MORIN	

Source : planning ECT Collecte—2022

* Les fréquences de passage ont été définies comme suit :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte :

- 1 fois par semaine pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail
- 2 fois par semaine pour Montmirail centre

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte :

- 1 fois tous les 15 jours pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre

Remarque : La fréquence de collecte pour Montmirail centre est différente car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense (centre historique) et comportant plus d'immeubles d'habitat collectif confrontés à des contraintes d'espace et de stockage.

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier de collecte des ordures ménagères recyclables et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 20 communes du territoire. La distribution de ces calendriers est à la charge de chacune des 20 communes de la CCBC.

Il indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.

CALENDRIER DE COLLECTE 2022 DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES

CORROBERT, JANVILLIERS, MARGNY, VERDON,
LE THOULT-TROSNAVY et CORFELIX

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Lundi 3	Lundi 7	Lundi 7	Lundi 4
Lundi 10	Lundi 14	Lundi 14	Lundi 11
Lundi 17	Lundi 21	Lundi 21	Lundi 18
Lundi 24	Lundi 28	Lundi 28	Lundi 25
Lundi 31			
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Lundi 2	Lundi 6	Lundi 4	Lundi 1 ^{er}
Lundi 9	Lundi 13	Lundi 11	Lundi 8
Lundi 16	Lundi 20	Lundi 18	Lundi 15
Lundi 23	Lundi 27	Lundi 25	Lundi 22
Lundi 30			Lundi 29
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Lundi 5	Lundi 3	Lundi 7	Lundi 5
Lundi 12	Lundi 10	Lundi 14	Lundi 12
Lundi 19	Lundi 17	Lundi 21	Lundi 19
Lundi 26	Lundi 24	Lundi 28	Lundi 26
	Lundi 31		

 **TOUS LES LUNDIS**
Ordures Ménagères

 **UN LUNDI SUR DEUX**
Ordures Ménagères et sac jaune

LES BACS ET SACS JAUNES DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE RAMASSAGE. LES BACS DOIVENT ÊTRE RENTRÉS DÈS LE RAMASSAGE EFFECTUÉ.

b) Les conditions de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables doivent être déposés dans les contenants adaptés et sortis la veille au soir du jour de passage. Ces consignes sont systématiquement rappelées sur le calendrier de collecte.



Les conditions de collecte des gros cartons d'emballage ont changé depuis octobre 2020. Ils ne peuvent plus être présentés à la collecte, à côté du sac jaune, mais doivent être déposés en déchetterie.

En effet la qualité du carton présentés hors d'un sac jaune se dégrade rapidement en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, neige, humidité nocturne...). Un carton détrempe n'est plus valorisable.

c) Les refus de collecte

Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes de tri peuvent faire l'objet de refus de collecte, soit par l'ambassadrice du tri lors des contrôles qualité préparatoires à une caractérisation, ou soit par les ripeurs.

Les bacs et sacs sont alors laissés sur place avec un adhésif mentionnant le motif du refus.

Voici quelques exemples de refus de collecte :

- les bacs à ordures ménagères contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe : gravats, verre, tonte de gazon, papiers, emballages ménagers recyclables...
- les sacs de tri sélectifs contiennent des déchets ménagers non recyclables, du polystyrène, des déchets verts, des restes alimentaires, du textile, du verre...
- les déchets (cartons et JRM) en ballots ou en cartons dépassent le poids et/ou volume indiqués dans le règlement du service.
- les bacs et /ou sacs jaunes contiennent des déchets dangereux ou des DASRI.
- les ordures ménagères ne sont pas enfermées dans des sacs.



Ex de refus de collecte : bac à ordures ménagères contenant une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière existe
Source : ECT Collecte



Ex de refus de collecte : sacs de tri contenant des ordures ménagères résiduelles
Source : ECT Collecte

The sticker features two logos at the top: the CCSSOM logo on the left and the CCBC logo on the right. The text on the sticker reads: 'MERCI D'AVOIR FAIT L'EFFORT DE TRIER', 'Mais nous n'avons pas pu ramasser vos déchets car votre sac contient', followed by three checkboxes with corresponding descriptions of waste types. At the bottom, it provides contact information for CCSSOM and CCBC.

MERCİ D'AVOİR FAİT L'EFFORT DE TRIER

Mais nous n'avons pas pu ramasser vos déchets car votre sac contient

des pois de verre, des bouteilles de verre, ... (à jeter dans un conteneur à verre)

des déchets ménagers, des pots de yaourt, de crème, des films et barquettes plastique, du polystyrène, du papier peint, du papier cadeau, des emballages cartons souillés, ... (à jeter dans votre poubelle habituelle)

des déchets dangereux (pots de peintures, de solvants, désherbants...) (à déposer en déchetterie)

Retirez ces objets et représentez votre sac/bac lors de la prochaine collecte

Si vous avez des questions, appelez-nous :
- pour la CCSSOM : 06.72.34.71.21 -
- pour la CCBC : 06.72.87.99.09 - 03.26.81.38.61

Étiquette de refus de collecte

Source : ECT Collecte

d) Tonnages et répartition des OMR et déchets recyclables collectés en PAP

Tableau de répartition mensuelle des déchets collectés en tonnes. (CCSSOM et CCBC confondues)

MOIS	OM	Tri
JANVIER	596,88	69,94
FÉVRIER	537,46	61,08
MARS	618,54	73,16
AVRIL	574,24	65,86
MAI	595,30	64,20
JUIN	745,10	87,14
JUILLET	571,48	64,64
AOÛT	605,88	71,14
SEPTEMBRE	614,70	73,48
OCTOBRE	577,30	64,44
NOVEMBRE	585,84	64,84
DÉCEMBRE	591,30	71,70
TOTAL	7214,02	831,62

Source : Rapport d'activité ECT Collecte 2022

Tableau comparatif des volumes rapportés au km transportés et aux habitants (CCSSOM et CCBC confondues)

	2021	2022	Evolution
Ordures ménagères en kg/km	63.31	61.88	-2.26%
Ordures ménagères en kg/hab	247.5	241.91	
Recyclables en kg/km	7.67	7.14	-7%
Recyclables en kg/hab	29.98	27.88	

3.3 La collecte en Point d'Apport Volontaire

a) collecte du verre :

Le parc de colonnes ou Point d'Apport Volontaire (PAV) se compose de 55 unités réparties sur l'ensemble du territoire. La collecte du verre et son transport sont assurés par la société Minéris. Le verre est recyclé sur le site de la verrerie OI MANUFACTURING à Reims.

L'entretien des abords des PAV est à la charge des communes. Le changement des colonnes défectueuses est à la charge de la CCBC.



Colonne Valory- modèle choisi en 2021

b) collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie

La collecte des TLC (textiles, linges de maison, chaussures, maroquinerie) se fait avec des conteneurs situés sur le parking des bureaux de la CCBC, à la déchetterie et au centre Saint Vincent de Paul à Montmirail.

Elle est assurée par la Scoop LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE.

Un autre opérateur est présent sur le territoire. La commune de Le Gault-Soigny possédait, avant son entrée dans l'intercommunalité, un conteneur géré par l'association de réinsertion « PISTE » de Sézanne.

Que la collecte soit assurée par Le RELAIS ou bien PISTE, celle-ci constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle apporte, grâce au réemploi et à la valorisation des matières collectées, une réponse concrète aux enjeux environnementaux.



LE RELAIS

3.4 Les modifications dans les collectes

a) Prolongation du marché de collecte

Il a été décidé en coordination avec la CCSSOM de prolonger d'un an la durée du marché de collecte qui s'achèvera au 31 décembre 2023. Cette prolongation devait permettre de faire coïncider le passage en Extension de Consignes de Tri et mise en place du nouveau marché de collecte.

b) Mise en place des nouveaux marchés de collecte

Le groupement de commande CCSSOM - CCBC a choisi le cabinet d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage Espélia pour l'aider dans la mise en place des marchés.

La première réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 24 mars 2022.

Le marché actuellement divisé en 6 lots a été restreint à 5 lots :

Lot 1 : Gestion des déchetteries, mise à disposition des contenants, collecte et transport des déchets verts, métaux, gravats et tout-venant

Lot 2 : Collecte et transport des OMR et EMR

Lot 3 : collecte et transport des verres

Lot 4 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons en déchetterie

Lot 5 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS

b) Passage aux Extensions de Consignes de Tri

Le SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (51), assure le traitement et le tri les déchets ménagers pour le compte de ses 12 collectivités adhérentes de la Marne. Il est également titulaire du contrat CITEO Adelphe.

A ce titre, le SYVALOM a accompagné la mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri (ECT) sur son territoire et porte donc la candidature pour le compte de ses collectivités pour « l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » dans le cadre de l'Appel à candidatures – phase 5 de CITEO.

Le projet d'extension des consignes de tri étant piloté par le SYVALOM pour le compte et en collaboration avec ses collectivités adhérentes, le planning de basculement sera le même pour l'ensemble de ces collectivités, à savoir un **passage simultané en ECT pour tout le territoire du SYVALOM, effectif dès le 1er janvier 2023** (c'est-à-dire une fin des collectes hors ECT au 31 décembre 2022 conformément au Cahier des Charges CITEO).

Le service environnement a été chargé :

De collecter et mettre en forme des données pour le montage du dossier d'appel à candidature.

De mettre en place la communication en collaboration avec la CCSSOM : réalisation de la maquette du flyers « nouvelles consignes de tri ».

D'assurer le respect et le suivi du planning de la communication transmis à CITEO.



c) Résiliation du contrat de collecte des DASRI au 31 décembre 2022

Depuis 2008, pour répondre à une obligation de collecte des déchets de soins à risques infectieux, la CCBC avait mis en place une borne de collecte automatisée. Devenue obsolète du fait de la généralisation de la collecte dans les pharmacies, le contrat a été résilié au 31 décembre 2022.

d) Préparation de l'obligation légale de sortie des biodéchets des Ordures Ménagères au 1er janvier 2024

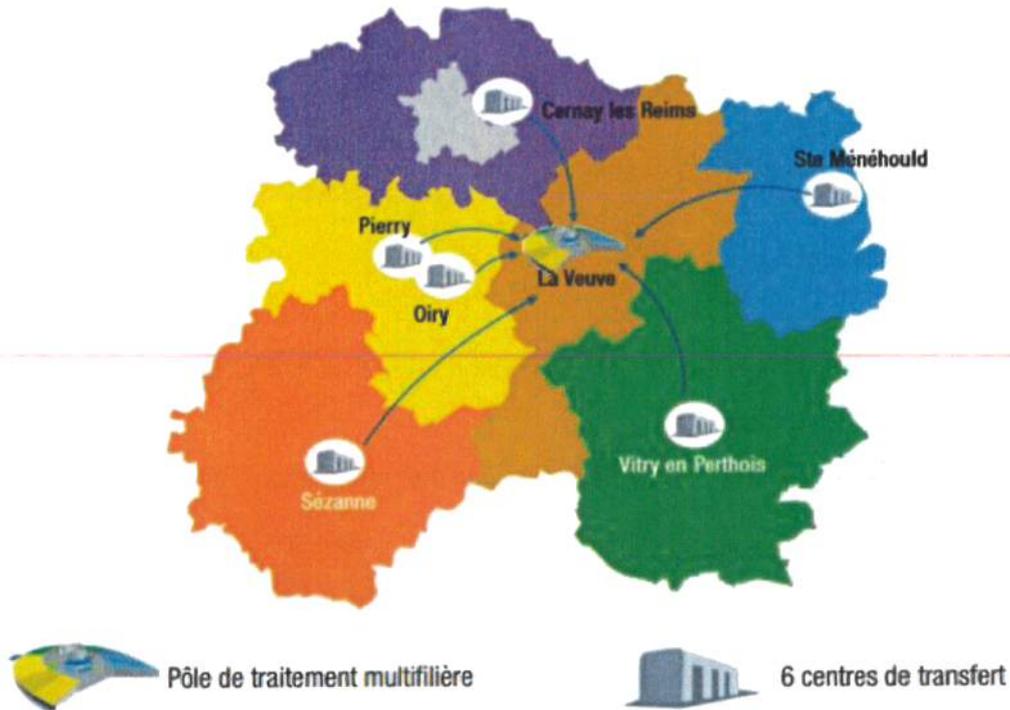
1ère réunion de travail avec le Syvalom le 1er février 2022.

A compter du 1er janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets (restes de cuisines, épluchures) seront dans l'obligation de ne plus les jeter aux ordures ménagères. La CCBC s'oriente vers la retenue à la source chez les particuliers en relançant la campagne de vente de composteurs à prix réduit initiée en 2018-2019.

4 : Circuit des déchets

Après la collecte, les déchets sont acheminés par ECT Collecte jusqu'au centre de transfert de Sézanne. Le camion est pesé une première fois pour déterminer le poids des ordures ménagères résiduelles, puis il est vidé. Une seconde pesée est effectuée pour les déchets recyclables.

Les déchets sont ensuite acheminés par catégorie et en semi-remorque (90m³) jusqu'au centre de tri de la Veuve. Cette rupture de charge permet de massifier les déchets pour leur transport vers la centre de traitement de La Veuve.

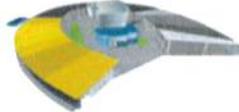


Zone de chalandise des 6 centres de transfert du SYVALOM - rapport SYVALOM 2020.



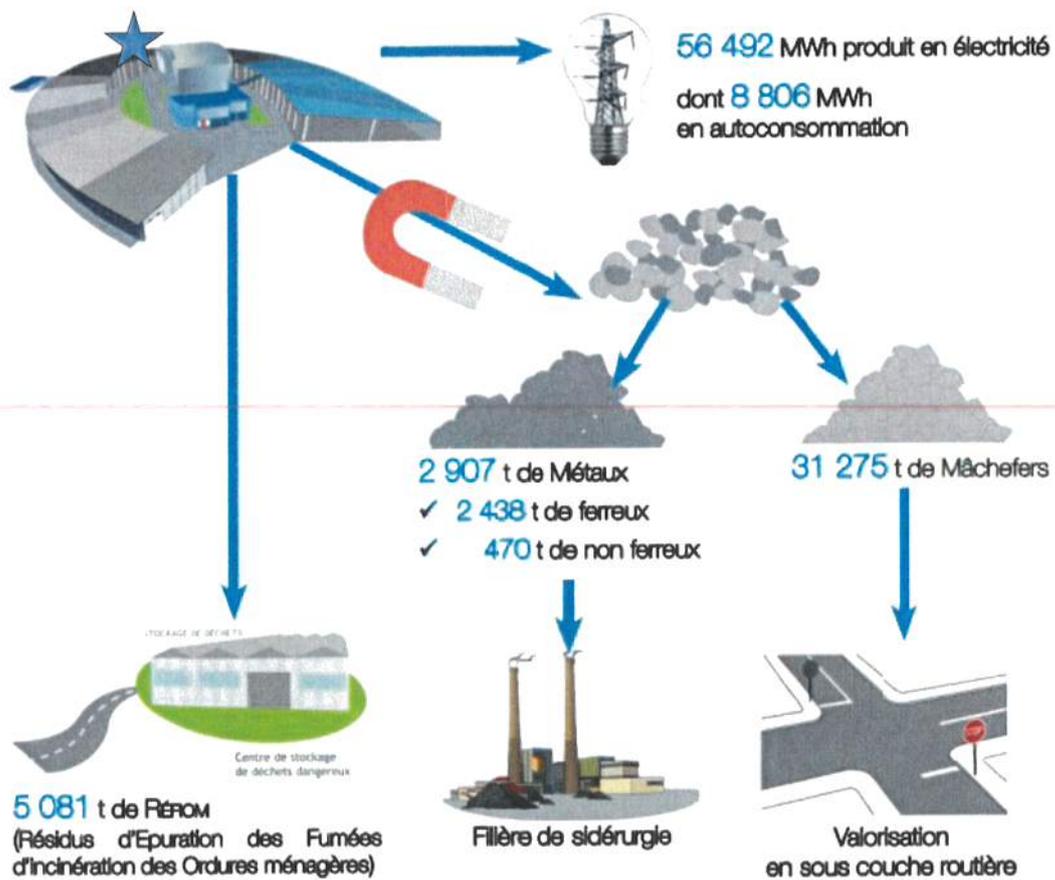
Centre de transfert de Sézanne. Décembre 2021. Photo CCBC

Tableau récapitulatif de la collecte et du traitement des différents déchets

Type de déchets	Type de collecte	Traitement	Résultat du recyclage
Ordures ménagères 	Collecte en porte à porte 	SYVALOM : unité de valorisation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - production d'électricité - Production de mâchefers pour sous couches routière - Filière sidérurgique (ferreux, non ferreux)
Déchets recyclables et petits cartons 	Collecte en porte à porte 	SYVALOM : centre de tri 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente des matières triées aux usines de recyclage
Gros cartons 	Apport en déchetterie 	ESAT de Sézanne 	<ul style="list-style-type: none"> - fabrication de nouveaux cartons
Verre 	Collecte en PAV 	OI MANUFACTURING (verrerie) 	<ul style="list-style-type: none"> - fabrication de nouvelles bouteilles
Textile - Maroquinerie 	Collecte en PAV 	Centre de tri LE RELAIS 	<ul style="list-style-type: none"> - revente en boutique « Ding Fring » - Export - Transformation en isolant, chiffons industriel - Valorisation énergétique
Déchets divers : <i>encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux, huiles...</i>	Apport en déchetterie 	Centres de tri	<ul style="list-style-type: none"> - production d'électricité - Production de compost - Filière sidérurgique - Enfouissement

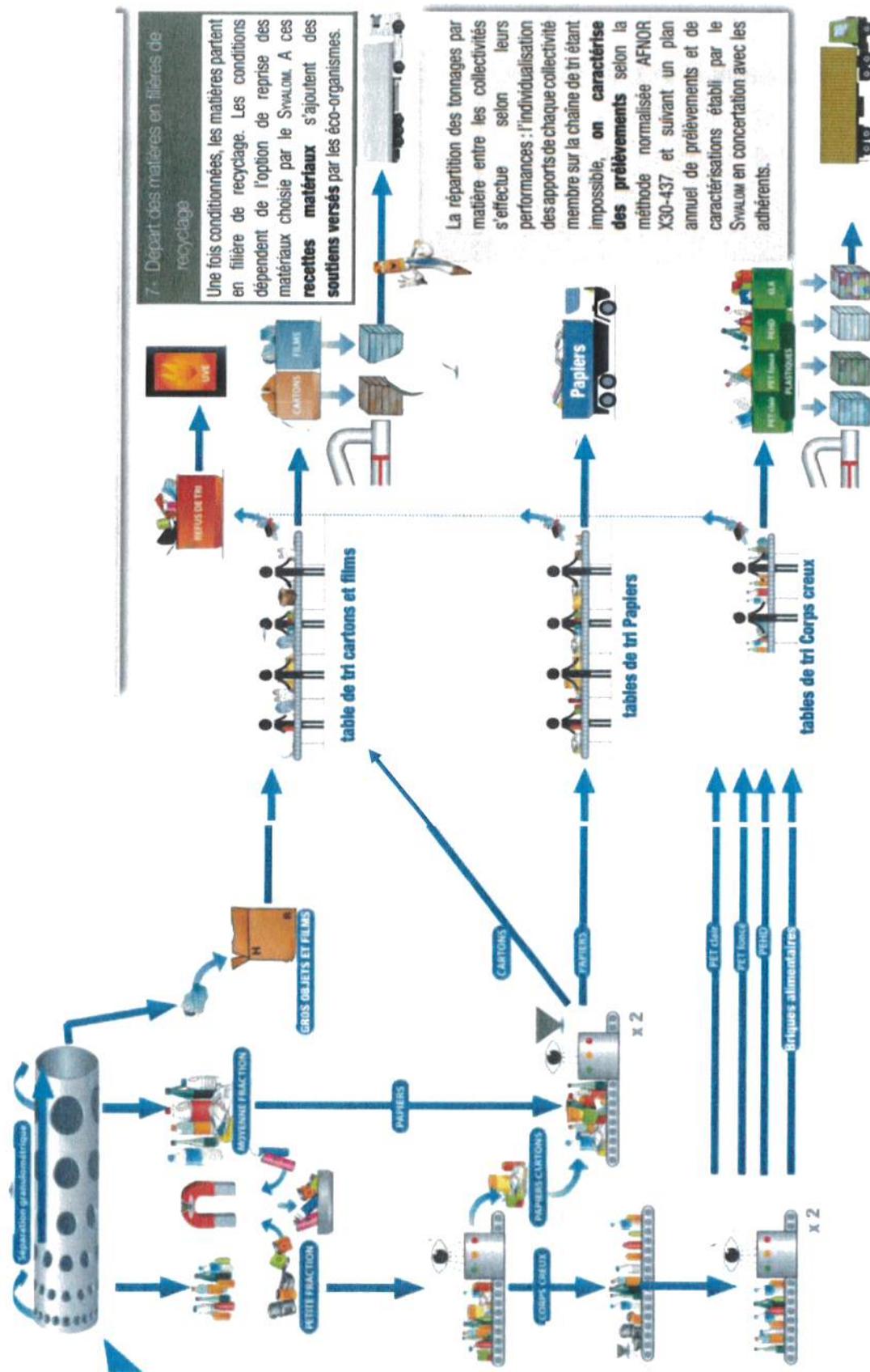
Fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'installation est autorisée à traiter annuellement 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Les refus de tri du centre de tri sont également traités par l'UVE.



Source : Valorisation des sous-produits d'incinération - SYVALOM rapport 2020.

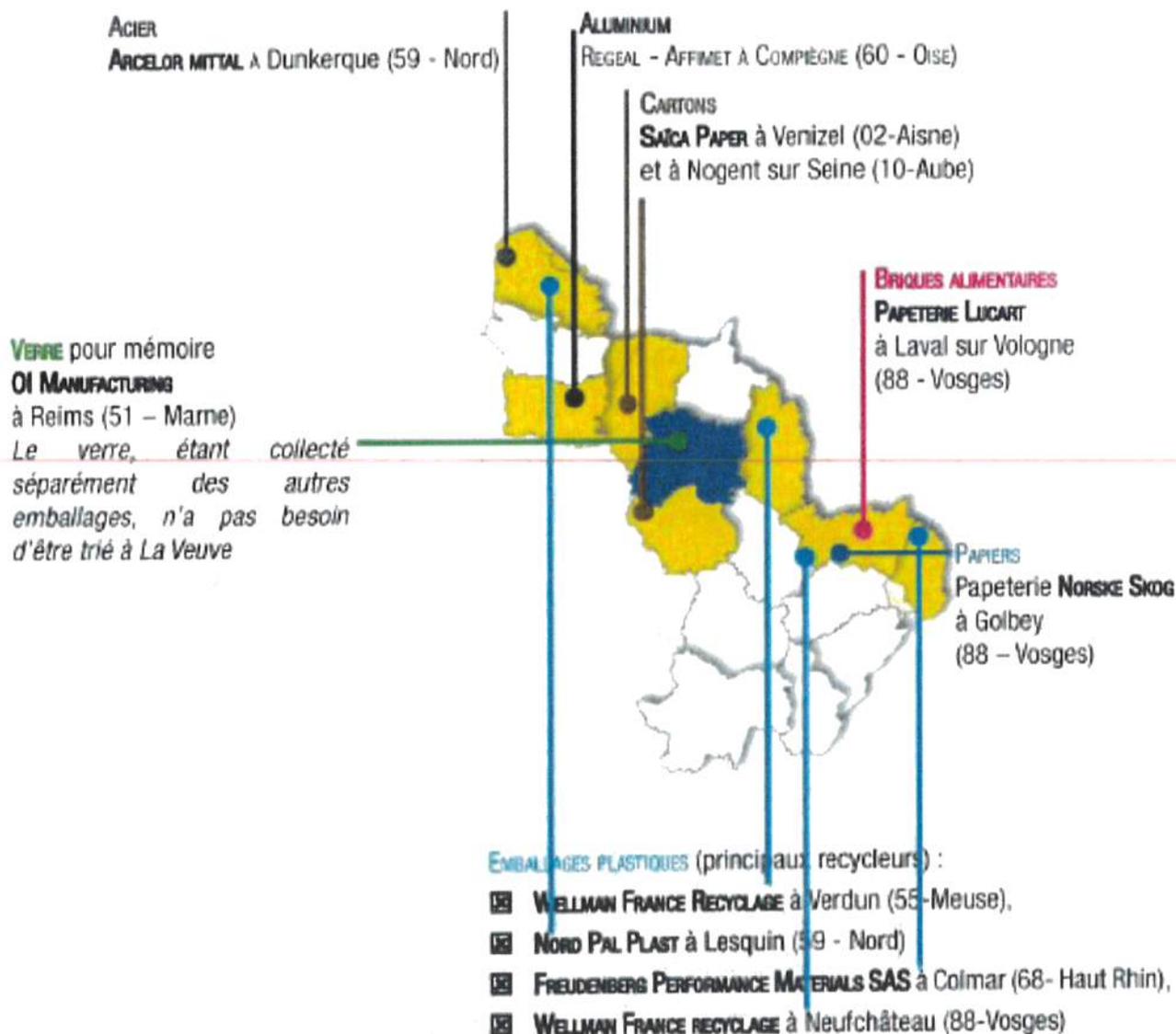
Fonctionnement du centre de tri



Source : Process de traitement des déchets recyclables - SYVALOM rapport 2020.

Carte des repreneurs de matières

Une fois conditionnées, les matières partent en filière de recyclage.

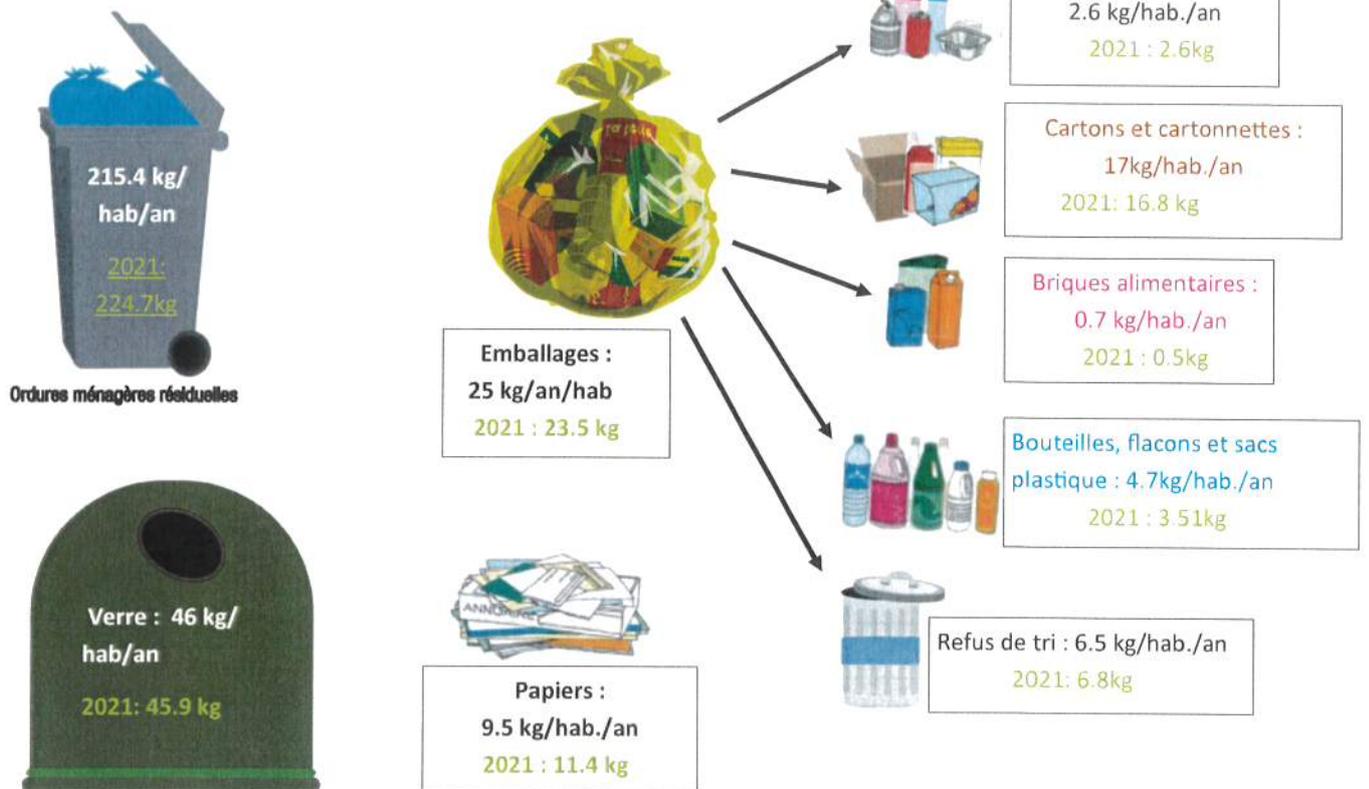


Source : SYVALOM - Rapport 2022



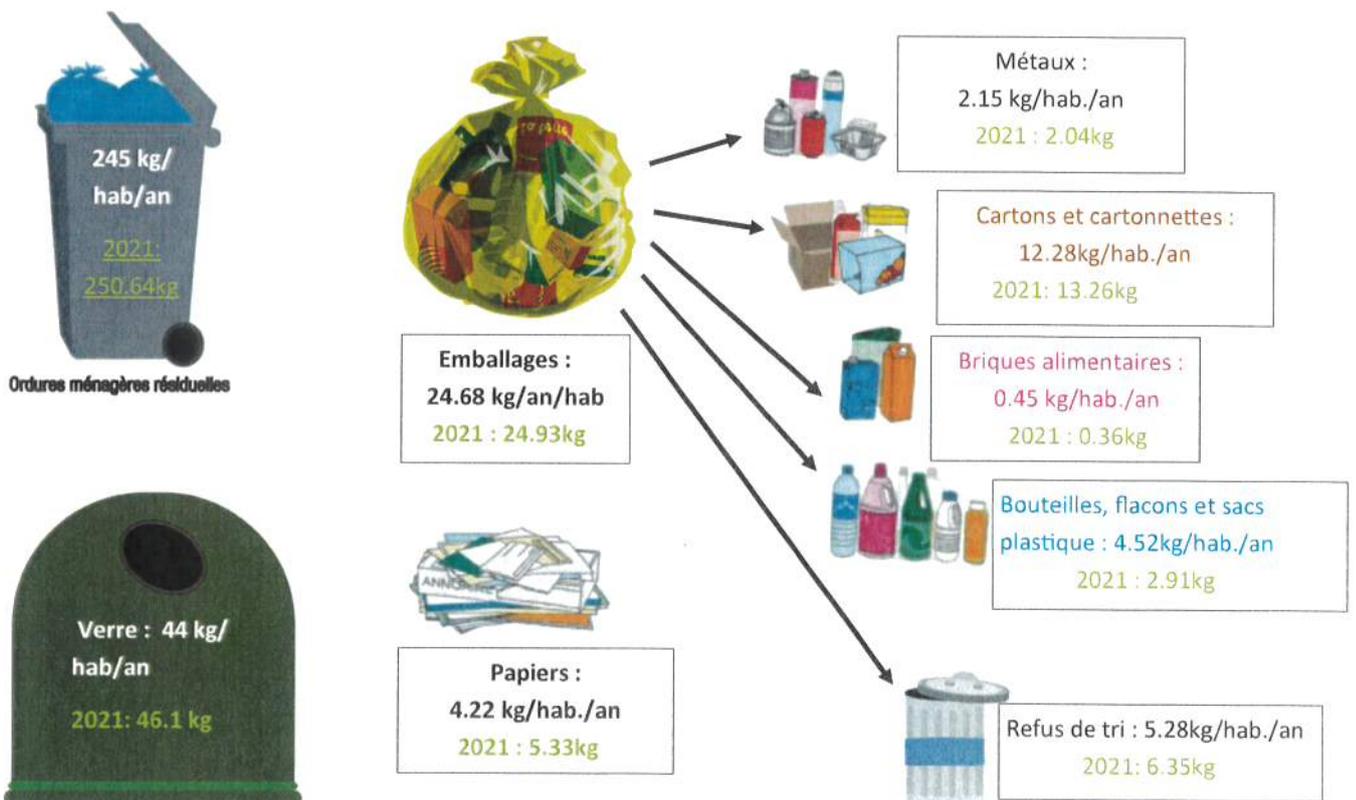
5: Composition type d'une poubelle en 2022

5.1 : Composition type d'une poubelle Marnaise



En 2022, un marnais a produit **302.4kg de déchets**.

5.2 : Composition type d'une poubelle d'un habitant de la CCBC



En 2022, un habitant de la CCBC a produit **317.9 kg de déchets**.

5.3 : Caractérisations et refus de tri

a) Les caractérisations d'emballages ménagers recyclables

Chaque année, en concertation avec ses adhérents, le SYVALOM établit un calendrier de caractérisation. Une caractérisation est le prélèvement d'un échantillon d'un poids minimum de 35kg de déchets recyclables effectué sur une tournée prédéterminée.

Cet échantillon est analysé manuellement par un opérateur de tri dans les conditions reproduisant le process de tri. Une fiche de caractérisation est éditée et comporte : le poids total de l'échantillon, le poids et le pourcentage par matériaux recyclables, le poids et le pourcentage du refus de tri, des photos représentatives de la caractérisation.

Les soutiens financiers versés par le SYVALOM aux collectivités adhérentes sont subordonnés aux taux de refus de tri.

date	poids échantillon en kg	part papier en %	part cartonnets et cartons en%	part brique alimentaire en %	part acier en %	part alu en %	part plastiques ttes catégories en %	part films valorisables en % (sacs jaunes)	part du refus de tri en %
31/01/2022	78,42	33,74	30,88	1,79	7,45	1,33	11,2	2,12	11,5
24/05/2022	41,62	29,26	29,55	3,22	8,31	1,25	20,33	2,55	5,53
27/06/2022	67,96	17,75	31,58	2,06	6,33	0,85	18,22	2,21	21,01
25/07/2022	53,8	23,68	31,93	1,6	6,39	1,04	18,22	2,01	15,13
19/09/2022	84,56	34,34	29,8	2,55	8,02	0,52	14,22	1,44	9,11
18/11/2022	50,44	42,11	17,33	0,99	4,64	3,01	11,26	1,94	18,72



Salle de caractérisation : échantillon à caractériser

Photo : CCBC



Salle de caractérisation : table de caractérisation

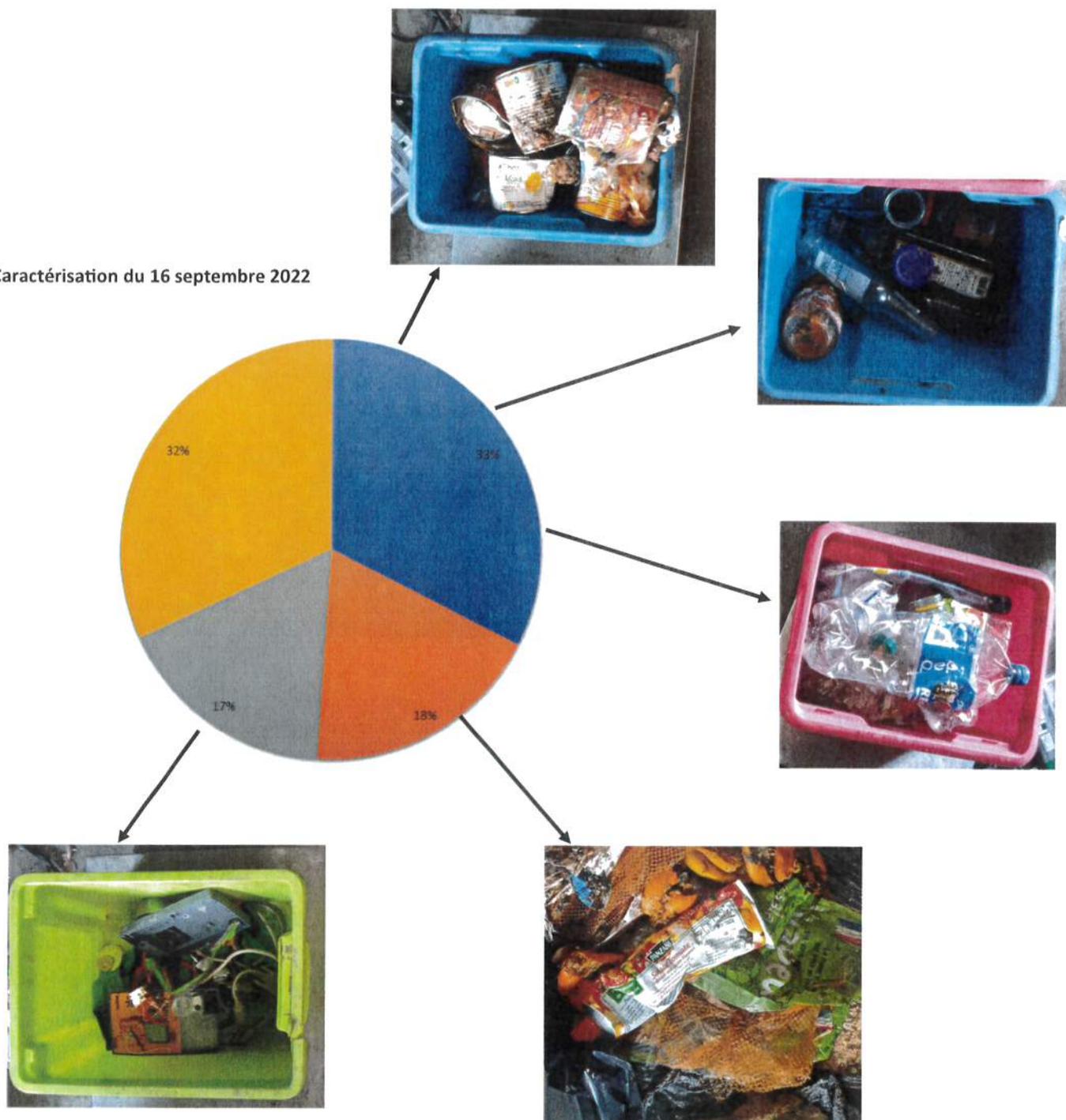
Photo : CCBC

b) Les caractérisations d'ordures ménagères

Le Syvalom a mis en place un plan triennal de caractérisation des ordures ménagères. 6 prélèvements seront effectués durant ces 3 ans. Les caractérisations ont lieu au centre de transfert de Sézanne sur la base d'un échantillon de 50 kg minimum. La caractérisation doit être faite dans les 48h qui suivent le prélèvement.

Une caractérisation d'OM permet d'établir un bilan des pratiques à un instant donné et de déterminer les marges de progression et les volumes présents dans les OM qui pourraient être valorisables autrement que par l'incinération. La première caractérisation a eu lieu le 16 septembre 2022.

Caractérisation du 16 septembre 2022



■ Valorisables CS ■ Valorisables Biodéchets ■ Valorisables Déchèterie ■ Non Valorisables

b) Les refus de tri

Les refus de tri sont les déchets non récupérés à l'issue du tri industriel des sacs jaunes. Ces refus de tri partent à l'incinération.

Les refus de tri sont de natures diverses :

* Erreurs de tri dû à la complexité des plastiques valorisables ou non :

tel que pots à yaourt et barquettes alimentaires, suremballages et sachets alimentaires.

* Laxisme dans le tri : tel que restes alimentaires, verre, textile, chaussures, couches d'enfants usagées, masques....

* Papier et cartons détrempés par les mauvaises conditions météorologiques.



Refus de tri :

n° 1 : ouverture manuel d'un sac,

n° 2 et 3 : exemples de refus de tri

6 : Gestion de la déchetterie

6.1 : Accessibilité et fréquentation

La communauté de communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie. Elle est située à Maclaunay, commune de Montmirail. Sa gestion en haut et bas de quai est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



Déchetterie de Montmirail—bas de quai

La déchetterie est accessible :

- aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC
- aux service techniques des communes membres de la CCBC
- aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC
- aux particuliers résidant sur les communes de Dhuys et Morin en Brie et de Rozoy-Bellevalle, depuis la signature en juillet 2018 d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry (CARCT).

Accès pour les particuliers : Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3.5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux de la CCBC et doit être présentée au gardien accompagnée d'un justificatif de domicile (lors de la première visite). Cette carte permet au gardien de contrôler la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1m³ par semaine, par foyer et par type de déchets.

Accès pour les professionnels : Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25.00€ par mètre cube déposé. Les dépôts sont limités à 1m³ par semaine et par type de déchets; à l'exception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont limités à 0.5m³. Le dépôt des cartons est gratuit et limité à 3m³ par semaine.

Depuis le 1er juillet 2021, pour parfaire la traçabilité des déchets professionnels, la collectivité est obligée de fournir à titre gratuit un bordereau de dépôts de déchets précisant la nature et le poids de chaque déchet déposé par le professionnel.

Horaires d'ouverture :

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi, mardi et mercredi : 13h30 à 19h00
Samedi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00
Dimanche : 9h00 à 12h00

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi, mardi et mercredi : 13h00 à 18h30
Samedi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00
Dimanche : 9h00 à 12h00

6.2 : Type de déchets collectés à la déchetterie

La déchetterie dispose de différentes bennes pour la collecte des déchets suivants :

- Benne tout-venant : pour tous les encombrants et gros objets qui ne peuvent pas être recyclés.
- Benne à gravats inertes : pour tous les matériaux issus de la démolition (terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaings, craie...) sauf déchets associés à de l'amiante, du plâtre et placo, béton cellulaire, du bois, du métal ou du plastique.
- Benne à métaux : pour toute ferraille et métaux.
- Benne à déchets verts : tous déchets végétaux, tonte d'herbe, taille de haies, feuilles mortes.
- Benne à meubles : pour tous meubles bois, plastiques, matelas, canapés.
- Conteneur à cartons et à papier : pour tous cartons bruns d'emballage et papiers : livres, papier, journaux, revues, magazines.
- Conteneur pour Déchets Diffus Spécifiques : pour les peintures, colles, solvants, phytosanitaires, bidons de combustible chauffage.
- Conteneur pour Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : pour gros appareils ménagers froid et hors froid, petits appareils ménagers, TV, écrans, ordinateurs.
- Conteneur pour les piles et petites batteries
- Conteneur pour les ampoules : pour les ampoules LED, basse consommation, néons : sauf ampoules à filament et halogène.
- Conteneur pour huile de vidange
- Conteneur pour huile végétale
- Conteneur pour textile : pour tous vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures.

6.3 : Entreprises, Eco-organismes et partenaires de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, la déchetterie est gérée comme suit :

- Mise à disposition de contenants, collecte et transport des gravats, métaux, déchets verts et tout-venant : société SUEZ



- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques : société COVED



- Mise à disposition, collecte, transport et traitement des piles et batteries : éco-organisme COREPILE



- Collecte, transport et traitement des huiles de vidange : Société ECO-HUILE



- Mise à disposition de caisse palette, collecte, transport et traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : éco-organisme ECO-SYSTEM pour OCAD3E



- Mise à disposition de fût, collecte, transport et traitement des huiles et graisses végétales : QUATRA



- Mise à disposition d'une benne, collecte transport et traitement des déchets d'équipement et d'ameublement par l'éco-organisme : éco-organisme ECO-MOBILIER



- Mise à disposition de bacs et d'abris métalliques pour bacs, collecte, transport et traitement des ampoules et néons : éco-organisme ECO-SYSTEM/ RECYLUM



- Mise à disposition de box palette, container, collecte, transport et traitement des cartons, papier et JRM : ESAT de Sézanne



- Mise à disposition de caisse, collecte, transport et traitement des textiles, linges de maison, maroquinerie : Société LE RELAIS



Dans les locaux de la CCBC :

- Mise à disposition d'une borne, collecte, transport et traitement des DASRI : Société SITA DECTRA filiale régionale de SITA France, du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT

- Mise à disposition d'un collecteur carton, collecte, transport et traitement des cartons à encre et toners : Société LVL



6.4 : Présentation des différentes filières de collecte des déchets

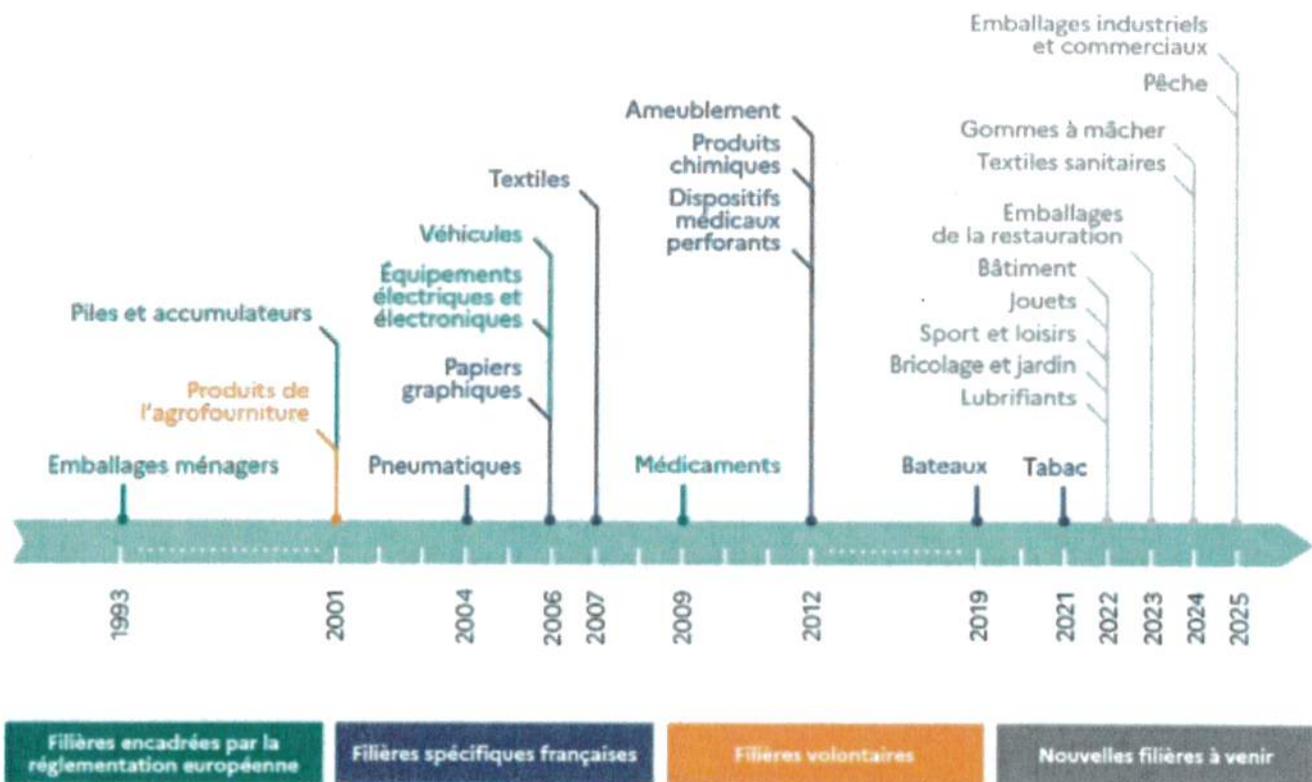
La collecte de certains déchets est organisée dans le cadre de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leur propre marque, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur pour remplir leur obligation de collecte des déchets.

Les filières REP répondent à trois objectifs principaux:

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage.
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur.
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.



Source : ADEME - Schéma des filières à REP

7 : Communication et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

La CCBC met en place des actions de communication pour sensibiliser les usagers aux gestes de tri et à la réduction des déchets ménagers.

7.1 : Les moyens d'information

Les moyens d'information mis en place sont les suivants :

- Accueil téléphonique.
- Contact et point d'information à l'attention des usagers pour information sur les consignes de tri, les jours de collecte, le fonctionnement de la déchetterie, traitement des réclamations diverses...
- Action de sensibilisation auprès des scolaires, des particuliers.
- Distribution du guide du tri, du calendrier de collecte, des sacs jaunes.
- Diffusion sur l'application pour smartphone « panneau pocket » d'informations relatives à la gestion des déchets ménagers et du tri sélectif.
- Distribution de flyers « *Bon tri* », « *Quelques efforts supplémentaires* » qui sont déposés dans les boîtes aux lettres lors des contrôles qualité préparatoires aux caractérisations.
- Distribution du flyer « *Refus de collecte de vos sacs de déchets* » avec les motifs du refus et les solutions de tri, déposés dans les boîtes aux lettres des particuliers dont les déchets non pas été collectés par la société ECT Collecte.

7.2 : Les actions 2022

* Les articles parus dans le bulletin intercommunal :

Janvier : n° 24 :

- Article « Carton et ramassage »
- Article « Collecteur pour cartouches d'encre vides »
- Article « Les logos du tri »
- Article « Recyclage des capsules à café en aluminium »

Juin : n° 25 :

- Article « Eh non tout ne va pas au même endroit »
- Article « Le mégot un déchet petit mais costaud »
- Article « Nettoyons la nature » avec les 5e du collège de la Brie
- Article « Mise en place d'une table de tri à la cantine de l'école primaire de Montmirail »

Octobre : n° 26 :

- Article « Pas de lingettes dans les toilettes »
- Article « Passage aux ECT »
- Article « Quand pile et chaleur ne font pas bon ménage »

* Diffusion sur « panneau pocket »

- des comptes rendus de chaque caractérisation,
- des nouvelles collectes mise en place sur le territoire.

*** Actions de sensibilisation en milieu scolaire :**

Octobre - novembre : intervention au collège auprès des éco délégués

Mai : action « nettoyons la nature » avec les 5e du collège de Montmirail » bilan du nettoyage : 21 kg de déchets divers et variés et 1 kg de mégots ramassés.

Mai : visite du centre de traitement des déchets de La Veuve avec les éco délégués du collège et des élus de la CCBC



Visite du centre de tri de La Veuve - mai 2022



« Nettoyons la nature - classe de 5eme - mai 2022

*** Action de sensibilisation aux gestes de tri pour les particuliers :**

Mai - Juin : réalisation de 6 réunions publiques dans les communes de Montmirail, Morsains, Boissy le Repos, Fromentières, Le Gault-Soigny et Verdon pour sensibiliser les habitants aux gestes de tri.



Réunion publique « Sensibilisation aux gestes de tri » - mai/juin 2022

7.3 : Les projets pour l'année 2023

- Poursuite des actions ciblées : articles,
interventions en milieu scolaire,
interventions pour tout public

- Mise en place de la collecte de pneus VL à la déchetterie.

- Mise en place et suivi des Extensions de Consignes de tri.

- Suivi du dossier géré par le SYVALOM pour la mise en place de nouvelles filières de collecte dans le cadre de la REP des Articles de Bricolage et Jardinage et des Jeux et Jouets. L'éco organisme gestionnaire est Ecomobilier.

- Suivi du dossier de sortie au 1er janvier 2024, des biodéchets des OMR et de leur traitement. Ce dossier est géré par le SYVALOM qui possède la compétence traitement des biodéchets.

- Bilan de la campagne de vente à prix réduit de composteurs individuels menée en 2019. Mise en place d'une nouvelle campagne.

- Reconstitution du marché de collecte : Suivi de la mise en place du cahier des charges, lancement de l'appel d'offre et choix des prestataires pour chacun des 5 lots : gestion de la déchetterie, collecte en PAP des OM et recyclables, collecte du verre en PAV, collecte des cartons et papiers en déchetterie, collecte des DDS.

8 : Bilan

8.1 : les tonnages collectés

	Tonnes collectées en 2021(T)	Tonnes collectées en 2022 (T)	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	1 930.97	1 862.78	-3.53%
Déchets recyclables	233.95	214.82	-8.18%
Verre	331.1	337.11	+1.82%
Déchets verts	458.76	363	-20.9%
Gravats	349.88	440	+25.75%
Cartons	41.231	44.36	+7.6%
Papiers, Journaux, Re- vues, Magazines	16.386	14.84	-9.46%
Encombrants	890.42	835	-6.22%
Métaux	86.88	75	-13.67%
Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, phytosanitaires, pâteux et solides inflam- mables, bidons vides de combustible)	11.286	9.33	-17.33%
DEEE	75.65	68.82	-9.02%
Mobilier	143.88	137.13	-4.7%
Huile de vidange	3.51	2.25	-36%
Huile végétale	0.220	0.240	+9.10%
Piles et batteries	0.710	0.588	-17.19%
Lampes	0.371	0.200	-46.1%
Textiles	17.33	15.15	-12.6%
TOTAL	4 592.531	4 420.62	-3.75%

8 : Bilan

8.2 : Bilan financier

DÉPENSES 2022	€ TTC
<i>ECT</i>	<i>212 585.01</i>
Collecte OM et EMR collecte séparative	203 008.92
Collecte OM et EMR Montmirail	7 927.08
Collecte gros producteurs	-2 400.99
Avenant intégration Margny	4 049.40
<i>SUEZ</i>	<i>125 906.21</i>
Déchetterie gardiennage	47 193.96
Déchetterie entretien	3 705.72
Déchetterie fluides	2 223.96
Transport tout venant	20 481.53
Transport métaux	4 238.87
Transport gravats	9 675.61
Transport déchets verts	7 956.61
Traitement gravats	4 416.22
Traitement déchets verts	11 048.26
Avenant n° 1 horaires déchetterie	14 965.80
<i>COVED / RECYDIS</i>	<i>7 888.13</i>
Collecte, transport, traitement DDS	7 888.13
<i>SALEUR / MINERIS</i>	<i>17 371.69</i>
Collecte, transport, traitement du verre	17 371.69
<i>ESAT</i>	<i>9 519.55</i>
Collecte, transport, traitement des cartons	9 519.55
<i>SYVALOM</i>	<i>457 977.35</i>
OMR	287 842.61
Déchets recyclables	67 368.32
Encombrants incinérés	98 222.38
Refus de tri	4 544.04
<i>COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT Sous-total</i>	<i>831 247.94</i>
Collecte et traitement déchets de soins	232.62
<i>AUTRES PRESTATIONS Sous-total</i>	<i>232.62</i>
Fourniture de sacs jaunes	10 528.69
Fourniture Bacs OM	3 625.86
Fourniture d'une vitrine extérieure déchetterie	546.00
<i>FOURNITURES Sous-total</i>	<i>14 700.55</i>
Charges de structures (personnel, frais généraux, communication)	29 321.35
Amortissements	23 399.81
<i>CHARGES DIVERSES Sous-total</i>	<i>52 721.16</i>
TOTAL	898 902.27

RECETTES 2022	€ TTC
TEOM	810 867.00
DECHETTERIE PROFESSIONNELS	1 575.00
SUBVENTIONS	220 536.47
<i>SYVALOM STT</i>	130 151.14
<i>SYVALOM recette matériaux</i>	38 908.98
<i>SYVALOM Ecofolio</i>	6 756.18
<i>SYVALOM Ecomobilier</i>	5 814.80
<i>SYVALOM SDD</i>	0.00
<i>SUEZ reprise métaux</i>	7 830.00
<i>OCAD3E</i>	5 194.56
<i>ECODDS</i>	1 146.32
<i>QUATRA huiles usagées</i>	72.00
<i>Convention CARCT</i>	24 648.69
<i>Autres recettes (LVL)</i>	13.80
TOTAL	1 032 978.47

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC




Patrick VIÉ

Vice-président délégué à l'environnement



